

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

18 déc. 2017

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 18 décembre 2017, à 19 h, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{mes} Alexandra Fortier-Demers, conseillère
Adèle Beauregard, conseillère

Était absent : M. Jacques Loiselle, conseiller

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie.

357-12-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Questions du public
4. Questions des membres du conseil
5. Adoption des prévisions budgétaires 2018
6. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020
7. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

358-12-17

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Ville-Marie doit adopter ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le budget soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité conformément à l'article 474.3 de cette même loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018 où sont présentés des revenus de fonctionnement de 4 311 333 \$, des charges et affectations aux fins fiscales totalisant également 4 311 333 \$.

DE PUBLIER dans le journal *Le Reflet* un document explicatif concernant le budget 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

359-12-17

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les exercices financiers 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut décréter que le programme triennal d'immobilisations soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité conformément à l'article 474.3 de cette même loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Alexandra Fortier-Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2018-2019-2020 tel que déposé par le directeur général.

DE PUBLIER dans le journal *Le Reflet* un document explicatif concernant le programme triennal d'immobilisations 2018-2019-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

360-12-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier